

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-007412

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 87114 Société : RAN A 31612

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : GRIOU ABDELLAHIM

Date de naissance : 03/06/1963

Adresse : LOT MLY T.HA MI RUE 3 N° 42 EL OUFFALA

Tél. : 16 62 37 22 45 Total des frais engagés : 200+501.60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farek Doha Imm. 19 Appt. 2
RDC Bd. Maj Fatah Hay Qalfa
Casablanca - Tel: 0522 66 00 18

Date de consultation : 10-11-2024

Nom et prénom du malade : GRIOU Abdellahim Age : 1958

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : APP bronchique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : APP bronchique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : à : 1202 N° 77

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 10-11-2024

à : de l'adhérent(e) : WIP

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet, et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10-01-2024			200,10	Dr. BEHATE Mouloud Médecin généraliste Lola Farah Doha - Tizi Ouzou RDC Bd. Haï El Badj Hay Oued Casablanca - Tel 0522 65 00 16

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE DU DOCTEUR BEHATE</i> Tizi Ouzou	10/01/2024	501,60

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552	MONTANTS DES SOINS
	00000000	00000000	35533411	DATE DU DEVIS
	00000000	00000000	11433553	DATE DE L'EXECUTION
	B	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôspitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'EL Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

Casablanca, le: 10 - 01 - 2024 الدار البيضاء في:

Dr GRIOU Abderrahim

47,80

11 - Dagen



47,80

111,00

21L

LOT : 5946
PER : 07 - 26
P.P.V : 111 DH 00

116,90

31 - Abderrahim



RUE 27 N°94 bis
El Oulfa - Casablanca

Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tel. 0522 65 00 18

تجزئة الفرج - الضحي - العمارة 19 السنة 2 الطابق السفلي. شارع الليمون الحاج فاتح امتداد الالفة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca
Tél.: 05 22 65 00 18

26,90 X 3

A - Orlia



107,60 X 2

St -

801,60

Dr. BELKAÏD Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 April 2
RDC Bd. Maj. El Aïdat Hay Oulja
Casablanca - Tel. 0522 65 00 18

TRANSAKCIJA
AL 1 RUE 22 NOVEMBRE
AL Oulja - Casablanca
TEL 0522 65 22 33

SV
TRANSAKCIJA
LOT 232516 1
RUE 22 NOVEMBRE
AL Oulja - Casablanca
TEL 0522 65 22 33

LOT 232516 1
EXP 08 2026
PPV 26 90

LOT 232516 1
EXP 08 2026
PPV 26 90

LOT 232516 1
EXP 08 2026
PPV 26 90

LOT 231872
EXP 06 2026
PPV 107.60

LOT 231870
EXP 05 2026
PPV 107.60